

**Contribution régionale du SNETAP-FSU
à la concertation PLOA en Centre-Val de Loire
G1 Formation-orientation / 01-03-23**

PROPOSITION 1 - Thématique : attractivité de la formation agricole

Proposition : approfondir le travail à l'orientation depuis le collège-lycée vers l'enseignement agricole.

Leviers :

- travailler à la connaissance de l'enseignement agricole pour les personnels de l'Éducation nationale, en intégrant les enseignants de 2nd pro et 2nd GT des lycées agricoles dans les dispositifs de passerelle 3e-2e ;
- permettre un véritable accès des établissements agricoles dans les réunions d'information collège-lycée, en garantissant la présentation des formations dans les établissements

Contexte régional lié à cette proposition :

Cette proposition est valable pour notre région comme pour l'ensemble des régions. Elle est à décliner au niveau de nos 6 départements avec chaque DASEN et le référent départemental enseignement agricole (directeur d'EPLEFPA désigné par le DRAAF).

Enjeu stratégique : renforcer la connaissance de l'offre des établissements d'enseignement agricole auprès des jeunes et des familles en région

Objectif : conduire davantage d'élèves à rejoindre les "métiers du vivant" et pour une part d'entre eux à faire le choix de travailler et de s'installer à terme en agriculture, afin de contribuer de façon volontariste et méthodique à relever le défi majeur du renouvellement des générations dans cette région agricole majeure qu'est la région CVDL et au-delà...

Échéance : mise en œuvre sur 2023 et premiers effets attendus dès 2024

PROPOSITION 2 - Thématique : contenus et cursus de la formation agricole

Proposition : renforcer les contenus pédagogiques dans les programmes et les "supports grandeur nature" que sont nos exploitations et ateliers technologiques de nos établissements en lien avec l'agroécologie et les enjeux des transitions à accélérer

Leviers :

- rendre obligatoire et en renforçant les enseignements d'agronomie dans l'ensemble des voies et cursus de formation (en les ré-intégrant y compris dans les spécialités du Baccalauréat général en lycée agricole), ainsi que la protection de l'environnement et de la nature, les sciences économiques et le faire savoir !
- inscrire la mission pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers de transformation au code rural comme première pour développer l'innovation dans le sens du « produire et transformer autrement », en dotant en ETP la mission de formation, d'expérimentation et de développement agricole pour l'ensemble des établissements.

Contexte régional lié à cette proposition :

Il s'agit ici dans notre grande région agricole du CVDL et au-delà d'accélérer la nécessaire transition agroécologique à l'occasion notamment du renouvellement important des générations engagé en agriculture et appelé à s'amplifier (cf. récente étude produite par le Conseil Régional - enjeux et prospective par territoire et types de production).

Enjeu stratégique / objectif / échéance

Participer de façon structurelle à l'évolution de pratiques agricoles plus durables, d'exploitations plus résilientes dans le contexte de changement climatique engagé, en vue de créer de nouveaux emplois dans le cadre d'une agriculture paysanne et d'une production alimentaire de qualité et relocalisée.

En terme d'échéance, il n'est plus urgent de d'attendre ou différer et les premières mesures tant au niveau des référentiels et programmes que des exploitations et ateliers des établissements agricoles publics peuvent et doivent commencer à se déployer dès la rentrée scolaire 2024.

PROPOSITION 3 - Thématique : formation continue

Proposition : redonner aux CFPPA leur sens premier de centre de promotion agricole

Leviers :

- conforter le rôle des CFPPA - en tant qu'outils publics de formation - dans la formation des NIMA (candidats à l'installation de personnes non issues du monde agricole), l'accompagnement à la reconversion (conversion à l'agriculture biologique y compris), ainsi que pour les plans de professionnalisation personnalisée (en revoyant significativement à la hausse le nombre d'heures du PPP - doublement du temps a minima). Expertiser juridiquement les voies de passage pour "sortir" de la logique d'appel d'offre ces formations à enjeux forts d'installation (BPREA / BTSA).
- se donner les moyens de recruter davantage de personnels et notamment les enseignants et formateurs pour pouvoir relever le défi du renouvellement des générations d'actifs agricoles, ce qui ne peut passer que par l'amélioration des statuts, conditions de travail et de rémunération afin de rendre à nouveau attractives les professions de l'enseignement agricole en général et celles exercées dans les centres de formation publics en particulier.

Contexte régional lié

Le potentiel des CFPPA de notre région (dont les actions sont coordonnées dans le cadre du réseau Form@terre) comme des autres régions est aujourd'hui clairement rogné, sous-exploité... au sens de leur mission première de service public de "promotion agricole" (sens de l'acronyme CFP-PA).

Enjeu stratégique / objectif / échéance

Que la formation continue pour adultes et les CFPPA tout particulièrement en tant qu'outils de la puissance publique contribue davantage encore au défi du renouvellement des générations en agriculture (rappel chiffres MASA : 13 000 installés par an contre 20 000 a minima nécessaires pour simplement maintenir le nombre actuel de nos exploitants agricoles).

En terme d'échéance, cela va faire bientôt 6 ans qu'on attend une planification en la matière (objectifs chiffrés affichés et moyens mis en regard, notamment dans le champ de la formation continue pour adultes)... par conséquent dès 2024 !

PROPOSITION 4 - Thématique : attractivité de la formation agricole

Proposition : renforcer et rendre plus lisible les cursus / parcours de réussite dans et par l'enseignement agricole vers le supérieur court et long

Leviers :

- montrer des parcours de réussite des sortants des écoles agro-véto, dans lesquels les étudiants et futurs étudiants peuvent s'identifier, avec possibilité d'échanger avec de jeunes étudiants sortant des formations ayant un peu de recul (réseaux à établir sur la durée).

- élargir la capacité de recrutement en filière générale pour permettre la découverte des métiers agricoles (ici l'introduction des sciences économiques comme 4ème spécialité au choix des élèves au bac prendrait tout son sens), vers les BTSA et le supérieur agricole et vétérinaire.

- permettre aux EPLEFPA d'offrir par eux-mêmes des formations supérieures (du type licences professionnelles) à l'instar des IUT (cf. les BUT) par voie législative pour offrir de nouvelles perspectives à bac +3 et en renforcer le recrutement.

Contexte lié en région

Enjeu de portée nationale mais qui prend tout son sens en région CVDL, région où l'élévation des niveaux de qualification en général et les poursuites d'études supérieures sur le territoire régional demeurent encore nettement en deçà de la moyenne...

Enjeu stratégique / objectif / échéance

Recruter et former davantage de jeunes dans les lycées agricoles en leur proposant des parcours complets, concourant ainsi à installer davantage d'agriculteurs et en pleine capacité à opérer les transitions nécessaires sur fond de changement climatique (capacités renforcées en matière de choix à opérer, de techniques maîtrisées, de gestion d'entreprise et d'autonomie décisionnelle). Viser une échéance à 2024 ou 2025 compte-tenu du temps d'ingénierie nécessaire - à condition qu'un schéma de création d'emplois pluriannuel soit acté au Parlement en lieu et place des 4 années de suppression et de récession subies.